

POLITIQUE ESG / ESG POLICY

30/06/2023

FR VERSION (EN VERSION BELOW)

LFIS Capital (« LFIS ») renforce sa transition vers une approche d'investisseur socialement responsable. LFIS continue de mettre en œuvre de nouvelles stratégies intégrant des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

Cette politique s'inscrit dans une démarche de prise en considération des critères en matière d'investissement socialement responsable, ainsi que du respect du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité (« SFDR »)

Les risques et opportunités ESG varient sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée. Par conséquent, la mise en œuvre de cette politique dépendra de la stratégie d'investissement utilisée par les fonds gérés par LFIS, tel qu'indiqué dans leur documentation statutaire respective.

Bien que la prise en compte de critères ESG ne soit pas généralisée à toutes les politiques d'investissement des fonds LFIS, tous les fonds gérés par LFIS intègrent néanmoins une politique d'exclusion des émetteurs associés à la production d'armes controversées. LFIS est également en mesure d'intégrer à certaines de ses stratégies d'investissement des politiques d'exclusion sectorielle (tabac, charbon thermique, ...) ou émetteurs en fonction des demandes de ses clients.

Transparence sur la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Conscient de l'impact négatif que les risques de durabilité¹ peuvent avoir sur la valeur des produits financiers, LFIS a instauré un comité de recherche ESG afin d'évaluer la prise en compte des critères ESG et des risques en matière de durabilité dans ses stratégies d'investissement.

Cette politique est réexaminée régulièrement et en particulier en cas de modification substantielle de la démarche ESG applicable au sein de LFIS.

Les informations contenues dans cette politique feront partie des Rapports annuels des fonds gérés et faisant la promotion des caractéristiques environnementales, sociales, conformément au règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosure » ou « SFDR »).

¹ Les « risques de durabilité » désignent tout événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible de provoquer un impact négatif significatif, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. Les termes « risques de durabilité » et « ESG » sont utilisés de manière interchangeable dans ce document.

EN VERSION

LFIS Capital ("LFIS") is currently reinforcing its transition towards a socially responsible investment approach. LFIS continues to implement new strategies integrating environmental, social and governance ("ESG") criteria.

This policy defines our approach with respect to socially responsible investing, as well as our compliance with the European Regulation on Sustainability Disclosure ("SFDR") and the alignment with the European Taxonomy regulation.

ESG risks and opportunities vary significantly depending on the investment approach applied. Therefore, the implementation of this policy will depend on the LFIS funds' investment strategy as set out in their respective statutory documentation.

Transparency about adverse impacts of investment decisions on sustainability factors

Although the inclusion of ESG criteria has so far not been extended to all LFIS fund investment policies, all funds managed by LFIS exclude investments in issuers related to the production of controversial weapons. As requested by its clients, LFIS can as well apply specific sector (tobacco, thermal coal, ...) - or issuer-exclusion policies to certain of its investment strategies. Aware of the negative impact that sustainability risks¹ can have on the value of financial products, LFIS has established an ESG Research Committee to assess the integration of ESG criteria and sustainability risks into the investment strategies.

This policy is reviewed regularly and in particular in the event of a substantial modification to the ESG approach adopted by LFIS.

The information contained in this policy will be part of the Annual Reports of the funds managed and promoting environmental and/or social characteristics, in accordance with the (UE) Regulation 2019/2088 ("Disclosure" or "SFDR").

¹ Sustainability risks" refers to any environmental, social or governance event that may cause a significant adverse impact, actual or potential, on the value of the investment. The terms "sustainability risks" and "ESG" are used interchangeably in this document.